



Bienvenue dans la 73<sup>ème</sup> mise à jour d'AGRINFO. L'Union européenne (UE) introduit de nouvelles exigences concernant les importations de rhizomes de gingembre et de curcuma afin de prévenir la propagation du flétrissement bactérien, ainsi que pour les agrumes en provenance d'Amérique afin de lutter contre le foreur des agrumes. Parmi les autres nouvelles réglementations, citons la suspension des importations de viande bovine du Botswana et l'augmentation des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides sur plusieurs produits. L'UE propose également des modifications à la liste des pays autorisés à exporter certains produits d'origine animale – les pays ont la possibilité de faire part de leurs commentaires par l'intermédiaire de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Les règles relatives à l'utilisation des antimicrobiens lors de l'élevage d'animaux destinés à la chaîne alimentaire évoluent : pour en savoir plus, consultez le nouveau guide AGRINFO et inscrivez-vous à notre webinaire du 28 mai.

## NOUVEAUTÉS

### Événements



#### Inscrivez-vous dès maintenant au webinaire du 28 mai – utilisation des antimicrobiens

Ce prochain webinaire AGRINFO explique comment se préparer aux règles de l'UE, concernant l'utilisation des antimicrobiens dans les animaux d'élevage destinés à la chaîne alimentaire, qui entreront en application en septembre 2026

[Lire](#)

### Modifications notifiées à l'Organisation Mondiale du Commerce

Envoyez vos commentaires via votre [autorité nationale de notification SPS/TBT](#) dans le délai de 60 jours



#### Contrôles de sécurité alimentaire

L'UE va mettre à jour la liste des pays autorisés à exporter certains produits d'origine animale vers l'UE au regard de la santé publique – impacts sur l'Albanie, l'Arménie, l'Argentine, la Bosnie, la Biélorussie, l'Égypte, le Kenya, le Maroc, la Moldavie, le Monténégro, le Mozambique, la Macédoine du Nord, Maurice, la Serbie, la Tunisie et la Turquie – envoyez vos commentaires jusqu'au **26 juin**

[Lire](#)

### Nouvelles réglementations entrant en vigueur et dates d'application



#### Santé des végétaux

Nouvelles règles plus strictes pour les rhizomes de gingembre/curcuma et les agrumes exportés vers l'UE – applicables à partir du **15 octobre 2026**

[Lire](#)



### Santé animale

L'UE suspend les importations de viande bovine en provenance du Botswana en raison de la fièvre aphteuse, avec effet au **1er avril 2026**

[Lire](#)



### Résidus vétérinaires

L'UE modifie les conditions d'utilisation de la lidocaïne chez les porcelets – applicable à partir du **14 mai 2026**

[Lire](#)



### LMR pour les pesticides

L'UE relève les limites maximales de résidus pour les substances suivantes – applicable à partir du **12 mai 2026**

- [acétamipride](#) dans le miel
- [aclonifène](#) sur l'anis/les graines d'anis
- [deltaméthrine](#) sur les cerises
- [oxathiapiproline](#) sur certains brassicacées et légumes-feuilles
- [phosphonates de potassium](#) sur les cerises

## Rapports de non-conformité



### Production biologique

La Commission européenne publie un rapport sur la présence et la gestion des substances non autorisées dans les produits biologiques (2022-2024)

[Lire](#)



### Contrôles officiels

41 pays partenaires d'AGRINFO ont reçu des notifications RASFF en mars 2026

[Lire](#)

## Publications AGRINFO



### Utilisation des antimicrobiens

Nouveau guide AGRINFO vient d'être publié – *Utilisation des antimicrobiens dans les animaux d'élevage pour la chaîne alimentaire : se préparer aux nouvelles règles de l'UE entrant en application en septembre 2026*

[Lire](#)

AGRINFO propose un service d'information régulier qui vous tient au courant de l'évolution des politiques, réglementations et normes de l'UE susceptibles d'avoir un impact sur les chaînes de valeur agricoles dans les pays à faible et moyen revenu. Cet e-mail contient des liens vers notre site web [www.agrinfo.eu](http://www.agrinfo.eu), où nous proposons des résumés clairs des changements récents et à venir, ainsi que des mesures que les entreprises ou les autorités doivent



prendre pour se conformer aux nouvelles règles. Si vous avez besoin de plus d'informations, les parties prenantes éligibles dans les pays cibles d'AGRINFO peuvent envoyer [leurs questions](#) directement à l'équipe AGRINFO.



Le programme AGRINFO est mis en œuvre par COLEAD et financé par l'Union européenne. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.

AGRINFO vous tient informé de l'évolution des politiques, réglementations et normes de l'UE ayant un impact sur le commerce agroalimentaire. Il fournit aux partenaires commerciaux des pays à faible et moyen revenu des résumés clairs sur le « quoi, pourquoi et quand » des changements récents et à venir, ainsi que sur les mesures nécessaires pour s'adapter aux nouvelles règles.

> Abonnez-vous aux mises à jour d'AGRINFO <